



Assemblée du Pays Tarentaise -Vanoise

Comité syndical du 1^{er} octobre 2022 – Compte-rendu

Délégués syndicaux présents :

Conseil Départemental

ROLLAND Vincent – PICOLLET Auguste – Cécile UTILLE GRAND - BLANC TAILLEUR Fabienne

CCCT

PANNEKOUCKE Fabrice - KISMOUNE Nouare -- ABONDANCE Jocelyne – ROCTON Christian – CHARRIERE Daniel - FAVRE Sandra - BURLET Daniel – JAY Claude.

CCVA

POINTET André –DUNAND François - GROS Claudine - VORGER Jean Michel – BRUNIER Thierry.

CCV

PACHOD Jean Yves - FAVRE Jean Pierre - BLANC Gabriel.

COVA

VIBERT Christian - DUCOGNON Guy - BOCH Jean Luc

CCHT

FRAISSARD Jean Claude – CHELLE Laurent.

Excusés : RELIER Annie - MORIN Jean Yves - FAVRE Didier – HANRARD Bernard - MARIN Patrick - DESRUES Guillaume- VERNAY Gérard - SPIGARELLI Lucien.

Assistaient également à la réunion : BURNIER FRAMBORET Frédéric, RIEU François , CROUSAZ Françoise, SCHILTE Michèle

Les élus sont accueillis par Frédéric Burnier Framboret à la mairie d'Albertville qui reçoit cette année la fête Terre Terroir Tarentaise en lien avec les événements pour les 30 ans des JO d'Albertville.

Fabrice Pannekoucke remercie les participants à ce comité qui sera dédié à de l'information et témoigne de son soutien à tous les élus qui traversent des difficultés dans ce mandat qui est particulièrement exigeant pour les exécutifs locaux.

1. Zéro Artificialisation Nette : contribution de l'espace de dialogue Tarentaise Arlysère Maurienne à la conférence régionale des SCOT

Le support projeté est annexé au présent compte-rendu.

Johanne Vallée, chef de projet du SCOT présente le calendrier de mise en œuvre du ZAN qui prévoit que l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, SRADET) doit intégrer cette obligation en cascade en 2024, 2026, 2027. Il sera possible de territorialiser les objectifs de réduction de consommation foncière soit au niveau régional soit au niveau du SCOT. Pour l'instant dans le cadre de la conférence régionale des SCOT les territoires ont plutôt proposé un travail sur des outils communs pour mesurer la consommation d'espace. Pour bénéficier d'un cadre de réflexion plus adapté, des espaces de dialogue de taille plus réduite ont été mis en place, la Tarentaise est regroupée avec la Maurienne et Arlysère (TAM) qui partagent des caractéristiques montagne et qui pourront mettre en avant des critères de différenciation complémentaires à ceux des autres SCOT.

L'objectif du ZAN est connu : c'est 0 de consommation foncière à terme. Il s'agit de construire une trajectoire pour atteindre cet objectif. L'espace TAM met en avant l'identité liée à l'économie touristique

de la montagne avec des infrastructures servant les populations permanentes et touristiques. C'est un territoire où le risque naturel est important, il présente donc moins d'espaces de densification compte tenu de l'exposition aux risques. Il sera nécessaire d'avoir accès à du foncier pour la transition. Le potentiel de renaturation est faible car le territoire comporte peu de friches et peu de foncier disponibles. Les contraintes sont donc fortes.

La conférence des SCOT reconnaît l'identité montagne mais elle demande à ce que les territoires portent une attention accrue aux besoins des habitants, il faut donc avoir un regard attentif sur les objectifs de consommation du foncier (produire des lits froids ne fonctionne plus).

Fabrice Pannekoucke souligne l'intérêt d'élargir la réflexion sur certains sujets (PAEC, Leader, Gemapi ..) à des territoires qui nous ressemblent.

Jean Michel Vorger fait part de la difficulté de répondre aux besoins de logement de la population permanente qui ne peut plus s'installer dans le village qui se vide. Il faut trouver et privilégier des zones pour développer l'habitat permanent.

Fabrice Pannekoucke mentionne que certains indicateurs ne trompent pas : effectifs des écoles et des collèges, inflation sur le coût de l'immobilier, démolition de constructions récentes ... Le ZAN doit être utilisé au service du projet du territoire et de sa population : il est nécessaire de définir notre projet collectif. Cela sera l'objet des ateliers du territoire que va lancer l'APTV pour une large concertation avec l'ensemble des acteurs pour écrire une feuille de route pour l'avenir. Cela permettra de nourrir le SCOT et les étapes à venir. Cela demandera du courage car il ne sera plus possible de faire comme avant.

François Rieu propose de glisser le terme industrie dans la contribution TAM, c'est un objet de revenu, il faut conserver des espaces économiques en fond de vallée.

André Pointet explique que le nombre de salariés employé par les industries a diminué de moitié. Pourtant ces emplois sont essentiels car ils sont permanents.

Fabrice Pannekoucke reconnaît qu'en effet les discussions sont souvent trop orientées sur le tourisme. Il appelle à consulter le schéma de massif qui regroupe l'ensemble des activités.

Claude Jay confirme qu'il y a un enjeu de réflexion à conduire collectivement pour infléchir vers une autre forme d'action. Les PLU sont des documents longs à élaborer.

Jocelyne Abondance demande à ce que les jeunes ne soient pas oubliés. Notre activité économique et les emplois offerts doivent permettre de fixer les jeunes à l'année.

Nouare Kismoune souhaite que l'on offre de bonnes conditions de vie à l'année sur le territoire, cela passe par des services et également le très haut débit.

Fabrice Pannekoucke précise qu'un format particulier des ateliers du territoire sera organisé pour les jeunes. Un atelier visera également les professionnels.

2. Présentation de l'évolution des statuts de l'APTV pour l'intégration de la compétence GEMAPI

André Pointet rappelle les accords actés par le comité de pilotage pour la structuration de la compétence GEMAPI :

- **Périmètre géographique** : Couvrir l'intégralité du bassin versant de l'Isère en Tarentaise : des sources de l'Isère à Val d'Isère jusqu'à la confluence avec l'Arly à Albertville en intégrant la vallée des Dorons
- **Périmètre de compétence** : Transfert de l'intégralité de la compétence GEMAPI et des compétences associées à la structure de bassin,

- **Organisation financière** : Les dépenses de frais de structure, de personnels, les études de bassin versant et les travaux d'entretien de la végétation constituent les dépenses financières mutualisées. Ces dépenses seront réparties entre les 6 intercommunalités selon deux critères d'égale importance : la superficie et la population DGF de l'intercommunalité. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement restantes étant intégralement supportées par les communautés bénéficiaires des opérations,
- **Gouvernance politique** : mise en place d'une gouvernance dédiée avec un groupe resserré d'élus de 20 sièges répartis selon les mêmes critères que la répartition financière.
- **Structure qui porte le schéma d'organisation** : il est proposé de s'appuyer sur le syndicat existant de l'APTV, en lui procurant une compétence opérationnelle de maîtrise d'ouvrage des opérations sur l'eau et les cours d'eau.
- **Temporalité d'application** : Syndicat GEMAPI opérationnel au 1^{er} janvier 2023

Pendant la période estivale, toutes les intercommunalités du bassin se sont positionnées favorablement selon ces principes d'organisation ce qui a permis de lancer la deuxième tranche de l'étude pour mettre en œuvre le schéma d'organisation retenu. Cette seconde phase devra aboutir à la production des actes administratifs matérialisant juridiquement l'organisation proposée (statuts du syndicat et règlement intérieur) ; à l'organisation du futur service et du transfert des moyens humains et matériels ainsi que la définition du premier budget du syndicat.

Me Yann Landot (en visioconférence) présente les principales évolutions des statuts.

Il précise que la taxe GEMAPI sera toujours votée et levée par les EPCI. Son montant sera déterminé par chaque intercommunalité en fonction de son programme de travaux. Il faudra donc valider chaque année un programme de travaux porté par l'APTV selon la soutenabilité financière pour chaque CC sur les travaux qui la concerne.

Les statuts de l'APTV doivent évoluer pour intégrer la compétence GEMAPI comme carte de compétence optionnelle et permettre l'adhésion de la communauté d'agglomération d'Arlysière. Ces nouveaux statuts seront proposés au vote lors du comité syndical APTV du 27 octobre. Les intercommunalités devront ensuite délibérer pour adhérer à cette carte de compétence et désigner leurs délégués.

3. Intervention sur la filière bois

Dorian Cablat, chargé de mission forêt et biodiversité à la Communauté d'agglomération d'Arlysière, présente les actions conduites sur la forêt et la filière bois. Le support de présentation figure en annexe du présent compte rendu.

50% du territoire d'Arlysière est couvert par la forêt (40% publique, 60% privée), forêt de montagne et alluviale (4%). La forêt de montagne a un rôle de stockage de CO₂, de protection contre les risques naturels, de production de bois et également récréatif.

Le territoire a porté une première charte forestière de 2005 à 2012 axé sur l'économie. Un programme Sylv'acces est maintenant mis en œuvre pour valoriser les massifs forestiers (3 itinéraires sylvicoles sont identifiés qui permettent le soutien financier à des travaux de gestion). Le programme fonctionne très bien et les objectifs initiaux ont déjà été atteints en 2 ans.

Sur la filière bois énergie locale, le territoire comporte des scieries et une exploitation par câble. La plateforme énergie bois a été inaugurée en février 2020 (coût : 1 M €). Le territoire compte 7 chaufferies publiques alimentées en bois déchiquetée.

Arlysière conduit également des actions sur la sensibilisation au métier de bûcheron pour le valoriser et sensibiliser sur les exploitations en forêt. 53 participants ont pris part à travers 4 visites.

Fabrice Pannekoucke rappelle que l'APTV a porté une forte dynamique sur la forêt par le passé, le relais est pris aujourd'hui avec le lancement de Sylv'acctes pour la Tarentaise. La CCCT porte une opération avec l'ONF sur l'expérimentation d'essence pour la séquestration de CO2. André Pointet fait part des expérimentations conduites par la CCVA sur la plantation de pins corses.

Auguste Picollet mentionne les dégâts occasionnés par les coupes à blanc encore trop fréquentes.

Compte tenu de l'intérêt pour le sujet, Fabrice Pannekoucke propose qu'un temps dédié plus long soit consacré lors d'un prochain comité syndical.

4. Gestion des matériaux et déblais de chantier

Une réunion sur ce sujet est prévue le 2 novembre avec les syndicats de professionnels, les maires de stations et Présidents des intercommunalités.